

**LA "REPRODUCTION EN QUESTION"  
ECOLE, UNIVERSITÉ ET MOUVEMENTS SOCIAUX  
EN CÔTE-D'IVOIRE**

PAR

Laurence PROTEAU

*Maître de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne  
CURSEP (Amiens) / CSEC (EHESS - Paris)*

Depuis le début de 1990, l'Ecole est au cœur des luttes socio-politiques qui ont abouti à la restauration du multipartisme. En effet, mais cela n'est pas particulier à la Côte-d'Ivoire, l'"actualité scolaire" est dominée par les manifestations, les affrontements entre manifestants et forces de l'ordre, les interventions de l'armée sur le campus, dans les cités universitaires et les établissements secondaires, les grèves, les boycotts d'examen, "l'invention" de nouvelles formes de luttes (grève de la faim), les négociations et leurs ruptures (dissolution de syndicats, suppression des salaires, arrestations, détentions, condamnations, "pardon"....).

Lorsque cette recherche débute, en mars 1992, les leaders des syndicats enseignants (secondaire et supérieur) et étudiants qui s'opposent au régime de Félix-Houphouët Boigny, les principaux dirigeants des partis d'oppositions — majoritairement des universitaires — et d'autres responsables d'associations proches de l'opposition, viennent d'être arrêtés à la suite d'une manifestation. Condamnés à plusieurs années de prison, ils seront finalement libérés six mois plus tard sous les pressions nationales et internationales. Dans ces conditions l'observation attentive du présent, si fine soit-elle, ne permet pas de dépasser la chronique et le recours à l'histoire est nécessaire pour saisir les logiques des luttes et pour comprendre en quoi le système scolaire dans sa globalité, avec ses institutions et ses agents, est une des questions sensibles aujourd'hui en Afrique. Cependant les luttes syndicales, quelle que soit leur ampleur, ne suffisent pas à faire de l'Ecole un des lieux d'émergence des questions "socialement et politiquement sensibles" ; encore faut-il que ces mouvements

débouchent sur une réelle recomposition de l'espace et de la légitimité politiques et entraînent, ou mettent au jour, une crise sociale qui dépasse le champ scolaire. On peut parler de "questions sensibles" lorsqu'il y a une conjonction de multiples transformations, que l'on peut comprendre historiquement, dans des espaces différents de la société globale : le champ politique, l'espace économique, le marché du travail, le système scolaire, les collectifs familiaux. Ainsi, l'histoire de l'École et l'analyse des enjeux sociaux de la scolarisation, sont une contribution autant à la sociologie politique, qu'à l'étude des formes de mobilité et de reproduction sociales : les mouvements de contestation, menés par les syndicats d'enseignants, d'élèves et d'étudiants, qui se développent à partir de 1990 contre "l'Etat-parti" s'inscrivent dans l'histoire des luttes — clandestines — contre le régime en place. En effet, l'analyse des mouvements de revendications syndicales montre que le rapport à l'École est avant tout un rapport à l'Etat et que l'histoire des luttes sociales et politiques est rarement indépendante des conflits qui émergent à partir de l'institution scolaire. Sous un régime où un parti monopolise l'espace politique, la "question scolaire" est, plus qu'une question sur l'École, un des lieux privilégiés d'émergence de la "question politique".

De l'analyse des luttes syndicales dans le champ scolaire à celle des enjeux sociaux dont est investi le système éducatif, nous montrerons que la crise de l'école ne se laisse pas réduire à une crise de l'institution scolaire. Elle donne à voir des transformations beaucoup plus fondamentales des logiques de reproduction sociale et la fin des évidences sur lesquelles se fondait le relatif consensus social.

### I - CONTRIBUTION À UNE SOCIOLOGIE POLITIQUE

Dès son Indépendance en 1960, le régime politique ivoirien s'appuie sur un parti unique, dirigé par le président de la République. L'encadrement politique et le contrôle idéologique sont des composantes essentielles de l'exercice et de la conservation du pouvoir : notamment les syndicats sont tenus de se regrouper dans une centrale syndicale (UGTCI- Union générale des travailleurs de Côte-d'Ivoire) affiliée au Parti. Les caractéristiques historiques du mode de régulation socio-politique en Côte-d'Ivoire qui associent, jusqu'à 1990, Parti unique, contrôle de l'espace politique, de l'information<sup>1</sup> et des circuits d'accumulation des richesses, déterminent les formes d'expression des revendications ou des contestations qui engagent des groupes statutaires (étudiants et élèves) et professionnels (enseignants). Bien que ces dernières ne

1. En 1974, le président Félix Houphouët-Boigny, rappelle : *"Le parti unique est une nécessité du moment. Tout le monde doit servir ce parti unique : l'exécutif, le législatif, le judiciaire, les autorités administratives, le privé, les travailleurs, les ouvriers et paysans, la jeunesse et aussi - pourquoi pas - la presse. (...) la presse est libre (...). Le directeur général de notre journal Fraternité-Matin est membre du Bureau Politique"*. Abidjan/Dakar, NEA, 1975, pp. 174-176. Texte souligné par nous).

soient pas nécessairement et systématiquement politiques au sens de tentative de déstabilisation du régime, ou à l'opposé exclusivement et étroitement corporatistes, elles n'en sont pas moins présentées comme telles par les autorités politiques qui, en les réprimant le plus souvent aux titres "de tentatives de déstabilisation politique manipulées de l'extérieur"<sup>2</sup> ou de manifestations "d'égoïsmes particuliers" — ou les deux à la fois —, entretiennent une méconnaissance et une réduction des enjeux des luttes sociales. Les épisodes de contestations estudiantines ou enseignantes sont identifiés par certains auteurs comme l'expression d'oppositions soit d'ordre idéologique entre un milieu universitaire rapidement identifié comme réservoir "d'intellectuels" (P. N'Da, 1987) qui seraient, en majorité, acquis aux "idées de gauche" (T. D. Bakary, 1992), et des autorités politiques occupées en priorité par une stratégie d'ordre économique d'inspiration libérale (qui suppose la "pacification" de l'espace politique), soit comme la manifestation des luttes pour l'accès aux ressources politiques permettant l'accumulation de capital économique, social et symbolique.

Dans le premier cas envisagé, les conflits résumeraient les prises de position vis-à-vis de l'orientation globale de la société ivoirienne en termes de dépendance économique et culturelle. Les universitaires "de gauche" — et dans une moindre mesure les enseignants du secondaire —, s'instituant héritiers du courant nationaliste des luttes pour l'Indépendance, contesteraient la légitimité de l'élite politique PDCI<sup>3</sup> au titre de la trahison des idéaux qui avaient présidé aux luttes anti-coloniales puisque, selon eux, cette élite imposerait, à son seul bénéfice, la dépendance économique et culturelle du pays vis-à-vis des intérêts extérieurs. Dans le second cas, qui d'ailleurs n'est pas incompatible avec l'interprétation précédente, les luttes engagées pour le contrôle ou au moins le partage des fruits de la croissance (capital économique) et des postes (capital bureaucratique) qui permettent d'y accéder rapidement ne sont, le plus souvent, perçues que sous l'angle de la "revanche" des "frustrés", ou comme l'expression de la légitime ambition de participer aux "destinées" du pays (capital politique) en vertu d'une compétence culturelle (capital scolaire). Cette revendication rencontrerait la nécessité politique de diversifier le recrutement des élites (cooptation) pour élargir la base sociale de "la coalition au pouvoir" (Y.-A. Fauré et J.-F. Médard, 1982), dont la composition sociale et le degré d'autonomie sont pour le moins objets d'oppositions théoriques : "bourgeoisie d'Etat", "bourgeoisie de planteurs", "bourgeoisie politico-administrative"...

---

2. La forme légitime de régulation des conflits de travail, qu'est chargée de garantir la centrale syndicale unique jusqu'à 1990 (UGTCl), étant la "négociation" dans le cadre d'une "participation responsable" des syndicats à l'effort de construction nationale, la grève est interprétée, d'une part, comme l'échec du contrôle sur les travailleurs et, d'autre part, comme l'expression d'une subversion politique.

3. Parti démocratique de Côte-d'Ivoire : parti unique jusqu'à mai 1990 et toujours au pouvoir en 1998.

L'analyse des luttes syndicales menées par les élèves, les étudiants et les enseignants, entre 1960 et 1990, permet de révéler quelques principes d'évolution de la "question scolaire". Dans la première décennie de l'Indépendance, c'est essentiellement une partie des étudiants regroupés dans des syndicats basés en France<sup>4</sup>, qui luttent pour la liberté d'organisation et contre le régime politique, mais également qui demandent des améliorations de leur condition de vie et d'étude. Dès 1960, l'Etat ivoirien cherche à leur opposer une structure efficace de contrôle et impulse la création d'une Union nationale des étudiants de Côte-d'Ivoire (UNECI, qui devient en 1964 UNEECI : elle regroupe les élèves et les étudiants). La mise en place de structures d'encadrement de la jeunesse étudiante se double d'un rappel constant de la "sollicitude" dont les étudiants et les jeunes diplômés sont l'objet de la part de l'Etat ivoirien. Pourtant cela ne suffit pas à pacifier les rapports entre le régime et les étudiants et, à partir de 1967, l'UNEECI se fait de plus en plus critique et engage un processus d'autonomisation vis-à-vis du PDCI. Un an plus tard elle est dissoute par le Bureau politique du PDCI qui l'accuse de "*faire office de parti d'opposition sous couvert du syndicalisme*". En avril 1969, le Mouvement des élèves et étudiants de Côte-d'Ivoire (MEECI) est créé avec le soutien du gouvernement ivoirien et ses responsables s'engagent à "*servir le Parti*". L'imposition de cette structure syndicale suscite des mouvements de grèves — vivement réprimés — à l'université et dans les établissements secondaires : l'armée intervient sur le campus, arrête plus de 200 étudiants et les leaders, incarcérés dans des camps militaires, reconnaissent "leurs fautes" dans une lettre de "pardon" publiée par les journaux. A l'issue de ce conflit, le MEECI, sur décision du Bureau politique du PDCI, devient une sous-section du Parti dans laquelle tous les élèves et étudiants doivent militer : l'activisme au sein du MEECI devient également un critère de cooptation dans les cercles du pouvoir politique.

La seconde période, qui couvre la décennie 1970, est essentiellement occupée par les luttes des syndicats enseignants autonomes<sup>5</sup> et concentrent des enjeux plus corporatistes (salaires, logement, "ivoirisation" du personnel). Les étudiants, quant à eux, ont obtenu beaucoup d'avantages matériels (bourses, logements, transports,...) et des promesses d'intégration aux structures du pouvoir et donc d'accès aux richesses, ce qui les rend beaucoup moins cri-

---

4. Organisations regroupées par la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France - FEANF.

5. Les syndicats des enseignants du secondaire et du supérieur se créent en 1970 et refusent de s'affilier à la centrale syndicale contrôlée par le parti unique. Ils se déclarent syndicats de "revendication" contrairement aux autres qui se présentent comme des syndicats de "participation responsable". Il semble que, si le syndicat des enseignants du secondaire, notamment, a pu exister en dehors des structures de contrôle syndical de l'époque (UGTCl) c'est, d'une part, que l'adhésion au projet économique, et donc à son orchestration politique, semblait acquise et, d'autre part, que les enseignants ivoiriens représentaient un groupe numériquement peu nombreux et, pensait-on, contrôlable par les invites répétées aux promotions individuelles et collectives. De fait, les membres fondateurs sont essentiellement des notables du corps enseignant (proviseurs ou censeurs), position dès cette époque déterminée autant par une compétence politique que par une compétence technique.

tiques vis-à-vis du régime. En effet, dès cette époque, l'université constituait à la fois le lieu de recrutement des différentes formes d'élites qualifiées mais également le lieu d'oppositions clandestines et réprimées contre le régime de Félix Houphouët-Boigny. L'expression des contestations, même d'ordre en apparence plus corporatistes, était systématiquement présentée comme une tentative de déstabilisation du régime soutenue par des forces "occultes" extérieures. A plusieurs reprises des universitaires et des enseignants du secondaire qui ont pris position et émis des critiques du régime — que ce soit individuellement ou par le biais de leur syndicat — ont été arrêtés, condamnés, emprisonnés, exilés, "rééduqués" dans des camps militaires.

Depuis les années 1980, la Côte-d'Ivoire est soumise à une grave récession économique qui touche toutes les catégories de la population (licenciement massif, blocage des salaires des fonctionnaires, réduction drastique des recrutements dans la Fonction publique qui avait été jusqu'alors le lieu privilégié de recrutement des diplômés,...). Dès le début de cette décennie, aux luttes syndicales des enseignants et des étudiants contre la remise en cause des avantages acquis s'associent des revendications beaucoup plus liées à une exigence d'autonomie du champ scolaire vis-à-vis du pouvoir politique. En réponse aux prises de position syndicales de plus en plus critiques vis-à-vis du régime, la répression politique s'accroît. A partir de 1987, les équipes dirigeantes des syndicats des enseignants du primaire et du secondaire sont écartées, sous prétexte soit de détournements de fonds, soit de "déviationnisme". Les équipes qui reprennent en main ces organisations réaffirment leur allégeance au parti unique et redéfinissent une ligne syndicale fondée sur la "participation responsable". Seul le syndicat de l'enseignement supérieur conserve son autonomie vis-à-vis du régime. Le coup de force du pouvoir politique contre les organisations syndicales autonomes aggrave encore les tensions dans le champ scolaire, à quoi s'ajoutent le blocage des salaires, des promotions, et la dégradation des conditions d'enseignement. De plus, malgré la grande sélectivité du système scolaire et les restrictions des aides aux étudiants, les effectifs croissent sans que les infrastructures universitaires augmentent leur capacité d'accueil. La précarisation de la condition sociale étudiante associée à la dégradation des conditions d'études et à la dévaluation des diplômes menace le prestige du statut étudiant lié à une relative aisance matérielle et à la rentabilité sociale supposée du diplôme. Ces étudiants appartiennent en majorité aux fractions sociales moyennes qui ne peuvent envoyer leurs enfants poursuivre des études supérieures à l'étranger. Alors qu'ils avaient parfaitement intériorisé l'idée que les titres universitaires garantissaient l'accès aux positions de pouvoir, donc aux circuits d'accumulation de richesses, les étudiants se rendent compte, dans les années 1980, que cette adéquation entre les diplômes et les postes prestigieux est largement remise en cause. Ils font l'expérience du décalage entre leurs aspirations et la possibilité de les réaliser.

La récession économique s'est de nouveau aggravée en 1987, conduisant à la déclaration d'insolvabilité et en 1989 — à la suite de la chute des prix du café et du cacao sur les cours mondiaux — l'Etat n'est plus en mesure de garantir les prix aux producteurs, symbole de la spécificité et de la réussite ivoirienne. Par ailleurs, la politique d'austérité menée depuis 1981 (Plan d'ajustement structurel) a entraîné, outre la hausse des prix, l'alignement des salaires dans le cadre de la restructuration des entreprises parapubliques, le blocage des avantages de logement pour certaines catégories de fonctionnaires, la limitation des promotions et le blocage de leurs effets financiers, la restriction des bourses de l'enseignement secondaire et supérieur... Les mesures d'austérité déjà en vigueur et les perspectives économiques peu encourageantes exacerbent les tensions sociales et favorisent l'expression des revendications politiques. En septembre 1989, le chef de l'Etat convoque un Conseil national qui réunit les différentes institutions et organisations professionnelles du pays. C'est à l'occasion de ces "Journées du dialogue" que le secrétaire général du SYNARES (syndicat de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique) condamne la politique économique qui entraîne l'érosion constante du pouvoir d'achat, dénonce les inégalités croissantes, la confusion des pouvoirs et demande la restauration immédiate du multipartisme reconnu par la constitution ivoirienne. Sur ce dernier point, le chef de l'Etat répond que *"le multipartisme est, en l'état actuel des choses, une vue de l'esprit"*.

Début 1990, malgré les tensions, les mesures d'austérité sont mises en place : réduction de 15 à 45% des salaires des fonctionnaires et de ceux des employés du secteur privé de 11%. Les employés de l'ECCI (Energie électrique de Côte-d'Ivoire) sont les premiers à réagir et déclenchent des coupures de courant alors que les étudiants sont en période de révision avant les partiels. A ce moment il y a sur les campus quelques organisations de gauche révolutionnaires ou modérées — bien sûr clandestines, mais actives — qui profitent de l'exaspération des étudiants pour engager des actions de protestation concernant leurs conditions de vie, d'études et d'organisation syndicale. Les revendications associent aux enjeux propres aux étudiants l'exigence de démocratisation du régime. La mobilisation s'étend aux collégiens et lycéens qui demandent, entre autres, la suppression du probatoire<sup>6</sup> et la garantie de l'accès à l'université pour tous les bacheliers<sup>7</sup>. Le syndicat des enseignants du supérieur s'engage rapidement dans cette lutte politique, ainsi qu'une fraction dissidente du syndicat des enseignants du secondaire qui n'avait pas accepté la reprise en main politique de leur syndicat en 1987. Les luttes s'appuient, d'une part, sur des revendications corporatistes liées aux dégradations du statut des enseignants et des étudiants et, d'autre part, sur la critique du monopartisme et de la politique économique d'austérité.

6. Examen en fin de classe de première dont l'obtention conditionne l'accès à la terminale. Il a été supprimé en 1988-89 et remplacé par le "bac-1" qui remplissait les mêmes fonctions de manière déguisée. Il fut lui-même supprimé en 1990 à la suite des grèves des étudiants et des lycéens.

7. A titre d'exemple, en 1984, seulement 67% des bacheliers ont été orientés, soit 1 238 élèves non orientés sur 3 743 titulaires du baccalauréat.

A la fin du mois d'avril 1990 — à la suite des pressions sociales impulsées par les manifestations lycéennes et estudiantines — le multipartisme est rétabli et de nombreux partis politiques se créent ou s'officialisent à cette occasion. Les principaux, ceux qui occupent réellement la scène politique, sont dirigés par des universitaires : droits, lettres, histoire, pharmacie<sup>8</sup>. Avec l'instauration du multipartisme et la diversification de la presse écrite, l'école, du primaire au supérieur, devient encore plus qu'auparavant un "sujet brûlant" et un terrain d'affrontements médiatiques et politiques : la question scolaire est au centre des querelles politiques que les journaux relient, entretiennent ou parfois définissent. Le nouveau contexte politique et médiatique dans lequel s'inscrivent les discours sur la "crise" de l'institution scolaire rend possible, au moins partiellement, les prises de position publiques et collectives de groupes socialement constitués : syndicats, partis, associations,...

Ce qui retient l'attention des médias, à partir de 1990, qu'ils soient proches du pouvoir politique ou de l'opposition, c'est surtout la lutte que se livrent, par école interposée, l'État dirigé par l'ancien parti unique et les partis politiques sortis de la clandestinité ou nouvellement créés. Cependant, l'école n'est pas seulement un lieu pratique d'affrontements partisans, même si cette dimension est particulièrement exacerbée par les transformations du champ politique et les recompositions de l'espace des possibles pour les fractions intéressées à une position dans le champ du pouvoir. En effet, l'analyse des luttes syndicales éclaire non seulement les intérêts propres aux agents du champ scolaire, mais également les enjeux fondamentaux liés à la fonction sociale de l'école.

## **II - CRISE DE SUCCESSION ET RUPTURE DE L'ORDRE ORDINAIRE**

L'importance de la jeunesse scolarisée et des enseignants dans les rangs des contestataires pose la question de l'intérêt de ces groupes statutaires à engager une telle lutte, ainsi que celle des conditions de généralisation d'une crise universitaire aux autres champs, notamment celui du pouvoir. La jonction, à un moment donné, d'intérêts communs aux enseignants et aux étudiants disposés à s'engager dans une lutte s'est faite à partir, d'une part, d'une revendication de liberté d'expression et d'organisation dans l'espace universitaire et plus récemment dans le champ politique et, d'autre part, de la préservation des signes du statut social. L'exercice de la pensée, qui se veut "libre", comme condition de la production intellectuelle, est un principe reconnu par les étudiants et les enseignants de la spécificité du travail universitaire et leur appa-

---

8. La plupart de ces enseignants ont occupé la scène de la contestation avant l'indépendance. Ils étaient déjà, en tant qu'étudiants ivoiriens en France, dans la FEANF qui s'opposait aux options politiques de Félix Houphouët-Boigny. Ils étaient également membres dirigeants du syndicat des enseignants du supérieur.

raît, de ce fait, comme une revendication légitime<sup>9</sup>. Les modalités de contrôle de cette spécificité sont des enjeux de luttes d'autant plus violentes que, dans un régime à parti unique, l'Etat impose de manière autoritaire les formes autorisées de l'exercice du travail universitaire selon des critères de conformité à l'idéologie du Parti et qu'une fraction des universitaires a intérêt à ce que soient réunies les conditions minimales d'existence d'un espace autonome. La confiscation des libertés d'organisation et de production universitaire, les censures concernant les ouvrages non approuvés par les autorités politiques, l'indigence des crédits alloués à la recherche et surtout le blocage des promotions<sup>10</sup> sont des arguments utilisés pour justifier la faiblesse de la production scientifique.

Comment comprendre qu'une fraction des enseignants et des étudiants aient intérêt à lutter au nom de l'autonomisation du champ universitaire ? La participation d'un grand nombre d'élèves de l'enseignement secondaire aux mouvements de contestation peut-elle s'expliquer simplement, comme le prétendent les autorités politiques, comme la résultante d'une "*manipulation orchestrée*" à la fois par les syndicats enseignants et étudiants autonomes et par les partis politiques d'opposition ? Est-elle, comme le suggèrent les médias d'Etat, l'expression d'un désordre propre à une jeunesse délinquante ("*lou-bards*") ou, comme le soutiennent les journaux proches de l'opposition, la manifestation d'une "*génération en mal de démocratisation*" ?

La question de l'autonomisation du champ scolaire recouvre celle concernant le pouvoir social et le profit symbolique que confère l'espèce de capital qu'il délivre : le diplôme. Les discours des autorités politiques ont attribué à l'université, dès la fin des années 1950, le monopole de la production d'une élite intellectuelle appelée à occuper les postes de responsabilité. De ce fait la possession de capital scolaire fût très tôt associée à l'acquisition de position dans le champ du pouvoir et les diplômés furent, effectivement, largement intégrés aux circuits d'accumulation des différentes espèces de capital (économique, politique, culturel et symbolique). De nombreux universitaires (et même des enseignants du primaire et du secondaire) furent cooptés dans les instances dirigeantes du PDCI et se virent confier des portefeuilles ministériels, des postes de responsabilité dans la Fonction publique (conseillers,

---

9. Les congrès du SYNARES font état de professeurs, notamment en histoire et en économie, qui auraient été dénoncés par des étudiants à propos du contenu de leurs cours, jugé subversif par rapport à l'idéologie du Parti. Le SYNESCI (syndicat du secondaire), avant 1987, avait également dénoncé ces pratiques de délation d'enseignants par des élèves qui, selon lui, servaient de moyens de pression pour négocier des promotions scolaires (note, passage en classe supérieure,...), pour régler des comptes avec les professeurs ou pour s'intégrer dans les structures du MEECI.

10. Les conditions d'avancement dans les hiérarchies universitaires se sont détériorées depuis le début des années 1980 : l'ouverture de postes de maître de conférences est très restreinte et les prétendants sont maintenus de plus en plus longtemps dans des catégories peu prestigieuses et statutairement précaires de chargés de cours ou d'assistants notamment dans les facultés de "Lettres et Sciences Humaines".



directeurs de services administratifs) ou furent nommés à des positions de pouvoir dans l'ordre universitaire (recteur,...). Pourtant, dès la fin des années 1970, la conjonction entre la récession économique qui conduit à la réduction des emplois sur le marché du travail, autant public que privé, la fermeture des fractions de la classe dominante, qui se reproduisent de plus en plus par la seule vertu de l'héritage (légitimé par l'acquisition de capital scolaire, le plus souvent acquis à l'étranger), et l'accroissement de la population étudiante modifient les conditions d'accès aux positions socialement valorisées auxquelles les détenteurs de capital scolaire pouvaient prétendre dans l'état antérieur des rapports entre les titres et les postes<sup>11</sup>. L'accroissement du nombre d'étudiants — sans que l'université augmente en proportion ses capacités d'accueil —, le renforcement de la sélection, la réduction des transferts sociaux, modifient les conditions de vie estudiantine. A partir des années 1980, la précarisation de la condition sociale étudiante associée à la dégradation des conditions d'études (manque de locaux, surcharge des TP et TD, bibliothèque quasi inexistante,...) et à la dévaluation des diplômes menace le prestige du statut étudiant lié à une relative aisance matérielle et à la rentabilité sociale supposée du titre acquis. Le nombre d'étudiants non logés, non boursiers et/ou non orientés augmente suffisamment pour que des distinctions significatives apparaissent entre ceux qui sont considérés comme des privilégiés et ceux que les étudiants appellent "*le prolétariat universitaire*". Ces distinctions sont également l'occasion d'affirmer la vie étudiante sur le campus comme un modèle de solidarité qui, quelle qu'en soit la réalité, fonctionne comme un principe d'identification à un groupe. Les boursiers logent ceux qui ont perdu la bourse après un échec aux examens et donc le droit de louer une chambre universitaire<sup>12</sup>. Ceux qui ont été "indiqués"<sup>13</sup> s'arrangent également avec les plus nantis : les cités se densifient et les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles pour la grande majorité<sup>14</sup>. Cette solidarité "*dans la souffrance*", les étudiants la revendiquent comme l'envers d'un abandon, celui de l'Etat et de la société en général. Au début des années 1990, les prises de position de l'Association des parents d'élèves et d'étudiants (l'UNAPEECI est une sous-section du PDCI) sur le mouvement de contestation dans les cités universitaires et dans les établissements d'enseignement secondaire et le soutien qu'elle apporte aux opérations de "maintien de l'ordre" ravivent encore la rupture avec les représentants de l'autorité.

11. A propos de la perception que les jeunes diplômés bamakoïses ont du chômage, Etienne Gérard (1997a), parle de "Mort symbolique".

12. Apparition des "*Cambodgiens*" — étudiants qui partagent une chambre universitaire avec un ayant-droit — puis des "*Palestiniens*" — étudiants qui logent dans les parties communes des résidences universitaires.

13. Apparition des "indiqués" en 1984 : bacheliers non orientés mais autorisés à s'inscrire sans aucun droit aux prestations sociales et dans la mesure des décisions des facultés.

14. Les étudiants qui ne mangent qu'une fois par jour participent du système du "one by day".

*“Les gens de l’UNAPEECI se comportent plus comme des parents du gouvernement que comme des parents d’élèves. Chaque fois que des événements sont arrivés au niveau des scolaires, ils ont pris des positions pour soutenir le pouvoir. C’est de là que vient le terme de «parents» que l’étudiant ivoirien utilise, car nous nous considérons comme des orphelins. Nous nous appelons «parents», c’est-à-dire que quand des étudiants se rencontrent, je suis ton «parent» et toi tu es mon «parent» parce qu’on est orphelin”* (Secrétaire général de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte-d’Ivoire<sup>15</sup> - entretien/novembre 1992).

Cette utilisation large des termes d’adresse de parenté est courante dans la société ivoirienne : ce vocabulaire est couramment utilisé à l’égard d’un non-parent et parfois même d’un inconnu. En revanche, la manière dont les étudiants utilisent et justifient l’usage du mot “parents” pour se désigner entre eux suppose une uniformisation des termes de parenté puisque seule la relation de parenté en elle-même subsiste sans que soit précisée de position hiérarchique. Se désigner comme un “parent” alors que l’on est, dans l’ordre classificatoire commun et reconnu, un “enfant”, c’est transgresser symboliquement un ordre hiérarchique bâti sur l’ordre familial tout en conservant la référence domestique. L’appauvrissement du registre des termes de parenté suppose que tous les “parents” sont égaux et “solidaires”, mais également qu’ils se distinguent des non “parents”, ceux du dehors, les hors campus, les civils comme ils les appellent. Les “parents” refusent de reconnaître leurs parents... et l’autorité politique légitime qu’ils représentent<sup>16</sup>. C’est, en quelque sorte, un discours hérétique qui tend à s’énoncer comme une rupture avec les principes hiérarchiques qui sont à la base de l’ordre ordinaire et de la violence symbolique de l’Etat. La rupture avec l’usage ordinaire du langage de la parenté qui auparavant faisait sens — sens commun et consensus — et qui participait, nous semble-t-il, de l’adhésion aux principes fondamentaux de l’ordre politique peut apparaître comme une subversion politique si elle modifie non seulement les représentations communes mais également les relations sociales ordinaires. Les catégories de l’entendement politique ont largement fonctionné à partir de ces “prêt-à-classifier” intériorisés que proposent les adresses de parenté et elles ont, en quelque sorte, transposé la légitimité des hiérarchies de l’ordre domestique vers l’ordre politique : le chef de l’Etat est le “Père de la nation” garant de l’unité de la “grande famille ivoirienne” et à ce titre il peut user du droit de punir et de pardonner les “enfants égarés” et

15. Martial-Joseph Ahipeaud, étudiant en histoire, est le premier Secrétaire général de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte-d’Ivoire (FESCI - créée en avril 1990) de 1990 à septembre 1993. Après une scolarité effectuée dans l’enseignement public, il obtient son baccalauréat à 19 ans et une licence d’histoire, en 1988, à 22 ans. En 1989, il passe les certificats de maîtrise et se dit prêt à présenter son mémoire en 1990 (sur le thème : *Etude d’un organe de presse. Le Démocrate (1950-1951). Répression, mutation idéologique et politique du PDCI-RDA*) lorsque les événements l’en empêchent. Son directeur de mémoire est M. Semi-Bi Zan, professeur d’histoire, membre dirigeant du PDCI.

16. Les autorités politiques parlent de la “dictature de l’élève et de l’étudiant”.

ce, le plus souvent, sans recourir aux formes du droit écrit, institutionnalisé et codifié par les juristes : Félix Houphouët-Boigny a plusieurs fois répété, à l'occasion des troubles scolaires et universitaires, que la nation en construction a plus besoin d'ordre que de justice : "*Entre l'injustice et le désordre je préfère l'injustice*". L'ordre dans un régime autoritaire s'impose par la violence physique et symbolique que le droit moderne peut parfois légitimer mais que le plus souvent il ne parvient pas à contenir, les juristes et les magistrats n'ayant pas suffisamment d'autonomie pour s'opposer à l'exercice de l'arbitraire du pouvoir. La violence symbolique du mode de domination politique repose également sur la clémence sous condition qu'accorde le chef de l'Etat aux "égarés" qui reconnaissent leurs erreurs et confessent publiquement leurs fautes. Depuis les années 1960, la rhétorique politique ne fait aucune distinction entre l'ordre social, l'ordre politique et l'ordre moral. La contestation est perçue comme une subversion totale, non seulement de l'Etat mais également de la société civile, ou plutôt, toute atteinte à l'autorité politique est une atteinte à l'autorité en général, celle des parents sur les enfants, des aînés sur les cadets, des hommes sur les femmes. L'attention portée à cette rhétorique permet de comprendre le principe de légitimation de l'autorité politique comme cas particulier de l'autorité du père sur son enfant, mais aussi l'assimilation de la contestation à l'offense et la justification de la répression comme correction (comme le père "chicote" son fils, l'Etat sanctionne ses "enfants égarés"). L'autorité politique est présentée à la fois comme la reproduction simple des principes d'autorité socialement légitimes et comme garantie de la reproduction de ces principes contre le désordre et la subversion. La rhétorique de la "*grande famille ivoirienne*"<sup>17</sup> guidée, dirigée et protégée par le "*Père de la nation*" — principe d'unité et d'ordre —, est un indice du déficit d'autonomie des différents champs (politique, domestique, économique,...). Le pouvoir politique a donc intérêt à contenir ce qui peut apparaître comme processus d'autonomisation des champs puisque sa légitimité est subordonnée à l'indifférenciation des principes d'autorité.

La subordination des luttes syndicales aux logiques politiques est manifeste depuis le début de l'année 1990, non seulement parce que les syndicats ont largement contribué à l'instauration du multipartisme et que les leaders des principaux partis d'opposition ont acquis une formation politique dans les organisations syndicales étudiantes ou enseignantes, mais surtout parce que celles-ci, sous le régime de parti unique, étaient effectivement des lieux pos-

17. Le 15 juillet 1988, le chef de l'Etat accorde une audience aux anciens dirigeants du SYNESCI qui viennent, à la suite de leur libération, "*remercier le Président qui leur a permis de retrouver leurs foyers après un séjour au camp militaire de Séguéla*" : "*Laurent Akoun a eu à prendre la parole pour demander le pardon du chef de l'Etat, pour demander pardon au père qu'il n'a jamais cessé d'être pour les Ivoiriens*". Le pardon est accordé puisqu'ils "*ont fait acte de repentir*" et qu'ils ont "*reconnu à l'unanimité leur erreur*". En conséquence ils seront "*réintégrés dans la grande famille de l'Education nationale*" par la "*bonté*" du chef de l'Etat qui leur a également conseillé de rejoindre leurs "*frères*". Et le journaliste conclut que "*la famille ivoirienne réintègre de fort belle manière quelques-uns de ses enfants qui s'étaient momentanément égarés.*" (*Fraternité-Matin*, 16/09/1988).

sibles de la contestation politique et des luttes entre fractions de la classe dominante. En revanche, à partir de 1992, avec l'application des mesures du Plan d'ajustement structurel, les logiques corporatistes des luttes des scolaires et des enseignants apparaissent plus nettement. Les parents d'élèves doivent désormais intégrer dans leur budget de scolarisation les frais d'inscription, les frais de transport, alors que les internats sont supprimés et que le nombre des bourses est réduit. Les élèves et les étudiants sont soumis à des conditions d'études encore plus restrictives qu'auparavant, que ce soit au niveau matériel ou au niveau pédagogique (plus grande maîtrise des flux dans le secondaire, sélection sur dossier pour l'entrée à l'université, réduction du nombre de redoublements autorisés dans l'enseignement supérieur). Quant aux nouveaux enseignants, recrutés à partir de 1991, leurs salaires sont réduits de moitié. Désormais, les syndicats autonomes d'élèves, d'étudiants et d'enseignants réorientent les stratégies de luttes vers les enjeux propres de protection des positions, de conservation des statuts contre le déclassement, bien que la critique du régime politique ne soit pas évacuée. L'Etat est directement impliqué dans ces luttes, non seulement en tant qu'employeur mais également en tant que détenteur du monopole d'instituer et de garantir les différences sociales et de consacrer les élites sur la base de la conformité et de l'adhésion politique : la subordination des positions "intellectuelles" aux positions politiques permet de comprendre que ceux qui n'ont, en propre, que leurs titres scolaires, ont intérêt à la subversion politique des principes qui les maintiennent en position de dominés. Les luttes syndicales d'étudiants et d'enseignants donnent à voir l'intérêt des fractions, qui n'ont pas (ou plus) accès aux positions politiques, à lutter pour imposer une différenciation des principes de pouvoir.

L'attention portée aux luttes des groupes menacés de déclassement, notamment aux contestations des enseignants et des étudiants, permet de saisir leur rôle dans la recomposition de l'espace du pouvoir et simultanément les tensions entre leur participation aux luttes politiques et leurs exigences de plus en plus affirmées d'autonomie. Si la diversification des organisations syndicales, entre 1990 et 1992, s'opère à partir de divisions politiques, il n'en reste pas moins que la concurrence tend à imposer une lutte pour la conquête d'une clientèle syndicale qui ne se réduit pas à la captation "naturelle" de ceux qui se reconnaissent dans tel ou tel parti. Bien que les organisations syndicales rivales restent divisées selon un clivage politique, cela n'est pas propre à la Côte-d'Ivoire et n'empêche pas la constitution d'une logique syndicale plus autonome : le départ des anciens leaders très marqués politiquement contribue certainement à cette autonomisation progressive des instances de représentation syndicale ; la division du corps enseignant entre les "anciens" et les "nouveaux" (les "raccrochés" : ceux dont le salaire est divisé par deux) enfin, la complexification des oppositions internes au corps favorisent aussi l'éclatement des positions et des prises de position. Ces caractéristiques permettent également un élargissement des postures possibles des universitaires : alors que certains s'engagent résolument dans une carrière exclusivement politique, les leaders syndicaux tentent de définir une ligne syndicale plus autonome vis-

à-vis des différents partis politique, d'autres encore s'organisent dans des réseaux panafricains au sein desquels ils revendiquent des espaces d'autonomie tout en s'interrogeant sur "ce qu'être un intellectuel veut-dire" aujourd'hui en Afrique<sup>18</sup>.

### **III - STRATÉGIES FAMILIALES DE SCOLARISATION OU COMMENT L'INCERTITUDE VIENT AUX CLASSES MOYENNES**

L'histoire des luttes syndicales n'informent pas uniquement sur les rapports entre les organisations syndicales des enseignants et des étudiants et les pouvoirs publics, mais permet également de cerner les enjeux de la scolarisation pour les familles et les logiques qui orientent les stratégies dans ce domaine.

Le capital scolaire qui était déjà sous la colonisation un moyen de faire partie de la petite élite locale (ceux que l'on appelait les "évolués") devient encore plus l'objet d'investissements acharnés avec l'indépendance et les espoirs qu'elle suscite en terme d'ouverture des postes à la main d'œuvre locale. Dès cette époque, les autorités politiques présentent l'école comme "la priorité des priorités", selon l'expression du chef de l'Etat, et insistent sur leur volonté d'instituer une école "démocratique", c'est-à-dire ouverte à tous et basée sur le "mérite". Dès le début des années 1960, l'acquisition d'un capital scolaire est donc reconnue comme le moyen de la promotion économique et sociale et l'adhésion à ce modèle de mobilité est très forte dans les différentes fractions de la société ivoirienne. Mais, parallèlement à ces discours de "démocratisation", le système scolaire devient de plus en plus sélectif et de moins en moins capable de faire face à la forte demande de scolarisation.

A partir des années 1980, dans un contexte de récession économique, la conservation "coûte que coûte" d'une position scolaire est aussi une manière d'affirmer que "*l'on n'est pas si pauvre que ça*", de montrer que l'on a encore les moyens de prétendre à la promotion sociale. La crise économique qui fragilise, entre autres, les classes moyennes, et le renforcement de la sélection scolaire accentuent les tensions sociales. En effet, les titres scolaires n'ont plus le même rendement social que dans les deux premières décennies de l'Indépendance et les positions sociales qu'il paraissait "raisonnable" d'attendre de l'acquisition d'un diplôme ou d'un niveau scolaire sont de plus en plus hors de portée. Cependant, le décalage apparent entre la possession de diplômes et les possibilités d'accès au marché du travail ne se traduit pas par un "refus de l'école" mais par une recomposition des stratégies éducatives familiales : le sacrifice de certains éléments de la fratrie ; le recours encore

---

18. Voir la déclaration de Kampala-1990 sur "la liberté intellectuelle et sur la responsabilité sociale" et la cellule du CODESRIA créée en 1994, dont l'objectif de publier annuellement un rapport sur la situation des libertés intellectuelles.

plus accentué à des pratiques illégales, comme le recrutement parallèle<sup>19</sup> ou la mobilisation du capital social pour maintenir l'élève dans le secteur public malgré son exclusion ; les transferts successifs entre le secteur privé et le secteur public<sup>20</sup> ; ou encore une scolarisation au rabais, soit dans les écoles clandestines, beaucoup moins coûteuses que les autres structures privées, soit dans les cours du soir<sup>21</sup>.

Les distinctions dans l'utilisation du système scolaire se repèrent nettement par la comparaison des trajectoires scolaires des élèves des différentes fractions sociales. Ainsi, les élèves des fractions les plus dominées de la population scolaire constituent la clientèle privilégiée des écoles clandestines, des structures privées de relégation et des établissements publics les plus dévalorisés (établissements municipaux) et, le plus souvent, l'élimination en cours de scolarité secondaire vient clore le "sursis scolaire". Ces élèves, originaires de milieux sociaux à très faibles capitaux culturels et économiques, souvent issus de familles "éclatées", ne bénéficient du soutien que d'un côté de leur parentèle, ce qui restreint fortement les possibilités de s'appuyer sur un vaste réseau familial pour conserver une position scolaire. Ces jeunes qui font l'expérience des limites de la "solidarité" familiale s'inscrivent de plus en plus dans des réseaux intragénérationnels et sont les pionniers des nouvelles formes de "débrouille". Le plus souvent, ils travaillent en dehors des cours, font des petits boulots, "légaux" parfois, mais le plus souvent "illégaux" : ils trafiquent au marché noir (*black-market*), revendent des marchandises volées, etc. L'expérience qu'ils ont de l'école, de l'autorité et de la concurrence détermine leurs représentations guerrières des rapports sociaux internes aux établissements scolaires ; le plus souvent, se maintenir à l'école est pour eux une manière de montrer leur force et "d'en imposer".

A l'inverse, les élèves des fractions dominantes ont des carrières protégées dans des établissements d'élite, le plus souvent privés, qui garantissent "l'entre-soi". Les clients privilégiés de ces écoles ont suivi les circuits des établissements prestigieux depuis le CPI. À Abidjan, l'offre de biens éducatifs rares est finalement très limitée et une grande partie des élèves des fractions sociales dominantes se retrouve dans deux ou trois établissements privés entre lesquels la concurrence est relativement peu "sauvage". Effectivement, si la composition sociale de leurs clientèles reste peu différenciée, il n'en reste pas

---

19. Les recrutements sont dits "parallèles" parce qu'ils se font en marge des recrutements autorisés par le ministère : ils concernent essentiellement les élèves qui n'ont pas obtenu l'entrée en sixième ou en seconde. Ils sont également utilisés tout au long du cursus pour contourner l'exclusion. Ces recrutements sont possibles par la complaisance d'un chef d'établissement, d'un professeur ou d'un responsable politique, moyennant finance ou alors par la mobilisation des relations.

20. Pour contourner les barrières sélectives, les familles ont recours à des itinéraires de "substitution", notamment en utilisant l'enseignement privé comme un refuge contre l'exclusion.

21. Sur les logiques sociales et les stratégies familiales de scolarisation au Mali voir E. Gérard (1997b) et au Togo voir M.-F. Lange (1987).

moins que la hiérarchisation des établissements dans l'espace restreint des "grandes écoles" secondaires répond à l'impératif d'offrir aux enfants des fractions dominantes en déclassement scolaire une sortie de secours honorable ou un cursus de rattrapage (seconde technologique, section "G", BEP action commerciale et comptable...). Et, de fait, dans une même famille les enfants peuvent être dispersés entre ces écoles qui offrent des filières de relégation à moindre coût pour ceux qui ont des difficultés scolaires et ne peuvent pas prétendre aux structures les plus classiques de la reproduction des élites.

Entre ces deux extrêmes, les stratégies de placement des enfants des fractions moyennes concernent les établissements intermédiaires du réseau scolaire, qu'ils soient privés (laïcs ou confessionnels) ou publics, et qui apparaissent moins directement comme des structures de relégation. Ces stratégies mobilisent l'ensemble des ressources familiales pour maintenir les enfants dans le circuit scolaire malgré l'incertitude des trajectoires. Un des recours les plus utilisés est le transfert entre les ordres d'enseignement. C'est notamment le cas des élèves en échec ou exclus de l'école publique, qui diffèrent l'élimination en s'inscrivant dans un établissement privé, avec l'objectif de réintégrer le secteur public l'année suivante par un recrutement parallèle. Il n'est pas rare que l'élève change d'école à chaque rentrée scolaire, passe du public au privé pour revenir dans le public et qu'un nouvel échec le contraigne à refaire un passage dans le privé.

Cependant, les stratégies mises en œuvre par les élèves et leurs famille pour "contourner" les verdicts d'exclusion de l'institution ne garantissent pas également la poursuite des études et la "régularisation" de la progression scolaire : d'échecs en échecs, d'exclusion en exclusion, les recours s'épuisent, les soutiens se tarissent jusqu'à la déscolarisation. Si, au regard des conditions d'accès au système éducatif, les "en-bas des en-bas" sont, pour la grande majorité d'entre eux, exclus dès le début ou rapidement éliminés, les fractions de la petite et moyenne bourgeoisie urbaine, qui avaient massivement investi dans l'école comme mode de reproduction et de promotion sociale, sont les plus brutalement touchées par le renforcement de la compétition, à la fois sur le marché scolaire et sur le marché du travail. Dans ces conditions, les revendications des élèves et des étudiants visent à protéger leur statut et le prestige symbolique de leur position par la revalorisation du capital scolaire comme pouvoir social en soi et non plus, comme cela était le cas auparavant, par la médiation de la cooptation dans l'espace politique. On peut comprendre les revendications et les luttes qui occupent le champ scolaire depuis le début des années 1990 comme un processus qui tend à imposer une plus grande autonomie du capital scolaire vis-à-vis du capital politique. En particulier, les revendications des enseignants et des populations scolaires sont de plus en plus focalisées sur la protection et la reconnaissance sociale de leur statut "d'intellectuel". En effet, ce n'est pas seulement parce qu'ils en attendraient une promotion sociale, ce qui semble de moins en moins vrai, que les élèves luttent contre l'exclusion de l'école — les élèves appellent le baccalauréat *Brevet*

*d'Accès au Chômage* —, mais c'est surtout parce que "Être-élève" confère un "statut" et offre un principe de distinction entre les "intellectuels" et les autres : "nous sommes des intellectuels" disent-ils. Cette affirmation, qui s'énonce sur le mode de l'évidence, fonctionne comme un marqueur statutaire commun aux scolarisés. Ce système classificatoire qui permet de traduire le capital scolaire en prestige et en capital symbolique est d'autant plus un enjeu total qu'il semble menacé : le prestige de la consécration scolaire tend à suivre sa rentabilité effective sur le marché du travail et donc à diminuer depuis que la restriction des postes et le renforcement de la concurrence pour y accéder excluent massivement les détenteurs de titres scolaires auparavant relativement protégés. Cette représentation commune qui accorde aux élèves du secondaire un statut "d'intellectuel" est ancienne, même si elle ne se pose plus de manière identique. Aujourd'hui, les élèves s'accrochent à ce titre "d'intellectuel" beaucoup moins en référence à une éventuelle appartenance future à l'élite, qu'en référence à ceux qui sont exclus du système scolaire. Le profit symbolique que les élèves tire de leur position scolaire, ne se mesure plus par une identification par le haut, mais par une distanciation par le bas. En effet, l'image sociale de l'élève s'oppose terme à terme à celle du déscolarisé qui est stigmatisé comme un "voyou", un "bandit" ou un "marginal" (ou un "pauvre", c'est-à-dire celui qui n'a pas de pouvoir social).

Dans ces conditions, la conservation d'une position scolaire est perçue comme le dernier rempart contre le déclassement et l'exclusion sociale et c'est pour cette raison que les élèves et les étudiants défendent avec acharnement "leurs places" et les derniers vestiges de leur statut. L'inscription des jeunes dans l'espace scolaire concentre des enjeux statutaires et identitaires qui justifient, parfois, des stratégies du pire. Notamment, c'est le cas des élèves et étudiants qui, pour sauvegarder leur statut, engagent des grèves de la faim et expriment, par ces pratiques de luttes de plus en plus usitées, la violence physique et symbolique du déclassement : la satisfaction des revendications est posée dans les termes définitifs d'une question de vie ou de mort sociale. C'est ce qu'exprime la métaphore qu'élèves et étudiants brandissent comme un emblème de leur condition : "cabri-mort n'a plus peur du couteau".

Ainsi, les élèves du secondaire — surtout ceux des fractions sociales moyennes urbaines — sont d'autant plus susceptibles d'adhérer aux luttes étudiantes qu'ils ressentent le décalage entre leurs espérances, les conditions d'accès à l'université et la rentabilité sociale des titres scolaires. Les grands mouvements lycéens qui ont soutenu et parfois entraîné les luttes estudiantines sont liés au risque commun de déclassement de cette population de moins en moins assurée de pouvoir accéder par l'école à une position sociale égale ou supérieure à celle de ses parents. C'est effectivement lorsque ceux qui en attendaient tout, parce qu'ils avaient eux-mêmes été promus dans la hiérarchie sociale par l'école, font l'expérience des limites de la transmission à leur descendance d'un "destin" collectif en ascension (déclassement) qu'il y a une "crise" de l'économie générale des positions sociales et non pas de l'école en



tant que telle. Si les élèves, les étudiants et les enseignants continuent de s'attribuer le titre "d'intellectuel", ils doivent désormais lutter pour imposer la reconnaissance sociale de leur statut et pour conserver le pouvoir social du capital scolaire. De fait, parce qu'elle cristallise des enjeux sociaux fondamentaux liés à la position statutaire des individus et des groupes, l'institution scolaire est un espace privilégié d'expression des tensions et des luttes sociales et politiques.

### BIBLIOGRAPHIE

BAKARY (T. D.), 1992 - *La démocratie par le haut en Côte-d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan.

BOURDIEU (P.), 1984 - *Homo Academicus*, Paris, Minuit.

FAURÉ (Y.-A.), Médard (J.-F.) dir., 1982 - *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala.

GÉRARD (E.), 1997a - "La lettre et l'individu. Marginalisation et recherche d'intégration des «jeunes Diplômés» bamakois au chômage", in Marie (A.) éd. - *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala, pp. 203-248.

GÉRARD (E.), 1997b - *La tentation du savoir en Afrique. Politiques, mythes et stratégies d'éducation au Mali*, Paris, Karthala/ORSTOM.

LANGE (M.-F.), 1987 - "Le refus de l'école : pouvoir d'une société civile bloquée ?", *Politique africaine*, n° 27, sept.-octobre, pp. 74-86.

LE PAPE (M.), VIDAL (C.), 1987. - "L'école à tout prix. Stratégies éducatives dans la petite bourgeoisie d'Abidjan", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 70, pp. 64-73.

N'DA (P.), 1987 - *Les intellectuels et le pouvoir en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.

PROTEAU (L.), 1995 - "Le champ scolaire abidjanais : stratégies éducatives des familles et itinéraires probables", *Cahiers des sciences humaines*, vol. 31, n° 3, 1995, pp. 635-653.

PROTEAU (L.), 1996 - *École et société en Côte-d'Ivoire. Les enjeux des luttes scolaires (1960-1994)*, Paris, EHESS, Thèse de doctorat de sociologie.

PROTEAU (L.), 1997 - "Dévoilement de l'illusion d'une promotion sociale pour tous par l'école : un moment critique", in Contamin (B.), Memel-Fotê (H.) dir., *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala/ORSTOM, pp. 635-653.

PROTEAU (L.), 1998 - "Itinéraires précaires et expériences singulières. La scolarisation féminine en Côte-d'Ivoire", in Lange (M.-F.) dir., *L'école et les filles en Afrique. Scolarisation sous conditions*, Paris, Karthala, pp. 27-71.